

COMMUNE LES ALBRES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2026

Excusée : Sandrine ROQUEFEUIL

Ordre du jour :

- Compte rendu de la précédente réunion
- Validation des CFU
- Décision modificative budget principal
- Décision modificatif budget assainissement
- Adhésion CAUE
- Validation tarif au m² et délégation de compétence (vente terrain HLM)
- Constitution commission communale des impôts directs
- Questions diverses...

I) Validation des comptes financiers uniques (CFU)

Madame le Maire rappelle les comptes financiers uniques (CFU) qui ont été présentés par Madame POUGENQ lors du précédent conseil. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur leur adoption ainsi que sur la reprise des résultats. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte :

CFU Budget principal : adopté à l'unanimité (10 voix pour)

CFU Budget assainissement : adopté à l'unanimité (10 voix pour)

CFU Budget multiservice : adopté à l'unanimité (10 voix pour)

CFU Régie des transports : adopté à l'unanimité (10 voix pour)

II) Décisions modificatives

Le conseil municipal examine deux décisions modificatives visant à corriger les résultats de l'exercice 2025. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la décision modificative du budget principal : adoptée à l'unanimité (10 voix pour)

- approuve la décision modificative du budget assainissement : adoptée à l'unanimité (10 voix pour)

III) Adhésion CAUE

Madame le Maire présente le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) ainsi que les services proposés. Elle précise que le montant annuel de l'adhésion s'élève à 75 € et rappelle que la commune est adhérente depuis plusieurs années. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion : adoptée à l'unanimité (10 voix pour)

IV) Validation tarif au m² et délégation de compétence (vente terrain HLM)

Madame le Maire présente le terrain concerné et en rappelle l'historique. Elle indique que le prix de vente du premier lotissement avait été fixé à 35 francs/m², soit 5,34 €/m², et qu'il avait été convenu d'appliquer ce tarif aux locataires en place dans le cadre de la cession du terrain liée à la vente du logement HLM. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- fixe le prix de vente à 5,34 €/m² : adopté à l'unanimité (10 voix pour)
- donne délégation à Delphine FLOUVAT pour procéder à la vente : adopté à l'unanimité (10 voix pour)
- approuve la modification de l'assiette du bail emphytéotique : adopté à la majorité (9 voix pour, 1 abstention)

V) Commission communale des impôts directs (CCID)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a établi une liste de 24 contribuables (12 titulaires et 12 suppléants). Cette liste sera transmise à la Direction départementale des finances publiques (DDFIP), qui procèdera à la désignation des membres de la commission, à savoir 6 titulaires et 6 suppléants, choisis parmi les personnes proposées.

Questions diverses :

1/ Commission de contrôle de la liste électorale

Madame le Maire informe le conseil municipal de la composition de la commission de contrôle de la liste électorale, conformément aux dispositions de l'article L. 19 du code électoral. Dans l'ordre du tableau :

- Représentants de la liste majoritaire : Stéphane TAUREL PITTAU, Sandrine JEAN-BAPTISTE ROQUEFEUIL, Elodie COGNET
- Représentants de la seconde liste : Alain NICOLAS, Laurie BOUDOU

2/ Déviation de la D994

Madame le Maire informe qu'une déviation entre le carrefour de Listournel et l'embranchement de Galgan/Valzergues sera mise en place du 8 au 12 juin prochain en raison de travaux.

3/ Sécurisation accès piéton Goudou – Les Hens

Madame le Maire indique qu'elle a contacté le Département pour vérifier la prise en charge des travaux de sécurisation de l'accès piéton Goudou – Les Hens. Le département a confirmé qu'il ne prendra pas en charge ces travaux. Pour rappel, le montant est estimé à 80 000 €.

4/ Sécurisation du village

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une rencontre a eu lieu avec des agents du Département, en présence des adjoints, afin d'étudier des mesures de sécurisation et de réduction de la vitesse. Plusieurs hypothèses d'aménagements sont envisagées :

- Installation de deux radars pédagogiques (coût estimé entre 2 500 € et 3 000 € par radar, financé à 50% par le Département)
- Installation d'un miroir à la sortie de Lafage
- Mise en place d'un plateau surélevé avec limitation à 30 km/h
- Signalisation de l'école
- Création d'un stop à la sortie du multiservice
- Refaire le passage piéton à proximité de la place de la salle des fêtes

Des devis devront être sollicités pour l'ensemble de ces aménagements.

Monsieur NICOLAS interpelle le conseil municipal au sujet de la sortie de la garderie (côté route), qu'il estime dangereuse dans le cas où l'enfant échappe à la surveillance de son parent. Divers sujets ont également été abordés :

- Les panneaux de limitation à 70 km/h aux entrées du village ont été retirés lors du passage

- à 80 km/h et n'ont pas été réinstallés lors du retour à 90 km/h : le département va les remettre en place
- Le panneau de sortie d'agglomération a été enlevé : il pourra être remis en place par le département dans le cadre des travaux de la RD994

5/ Sortie scolaire

La commune prendra en charge le transport des élèves pour les deux sorties scolaires de fin d'année (Ambeyrac et Belcastel).

6/ Election sénatoriale

Madame le Maire rappelle que, conformément à l'arrêté préfectoral, un conseil municipal devra se tenir le 5 juin afin de désigner le délégué et les 3 suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre prochain. L'heure est fixée à 18h15

7/ Antenne relais

Madame le Maire et les adjoints ont rencontré M. CLOT du Département et deux représentants de Bouygues Telecom pour présenter le programme NewDealMobile, porté par le Département dans le cadre d'un arrêté ministériel.

L'objectif est de supprimer des zones blanches en installant une antenne treillis quatre opérateurs, prioritairement pour couvrir les Albres et une partie d'Asprières. Les frais sont intégralement pris en charge par Bouygues Telecom.

Le conseil municipal peut s'opposer à ce projet. En cas de refus, toute future installation sur la commune serait à sa charge et sous la forme d'une antenne par opérateur.

Le conseil semble favorable à l'étude de ce programme et exprime le souhait de favoriser un terrain communal, éloigné autant que possible des habitations.

8/ Panneau Pocket

Arthur BOUSQUET présente l'application PanneauPocket ainsi que les tarifs proposés. Un abonnement de trois ans permet de bénéficier de six mois offerts. Le coût pour les 3,5 ans s'élève à 390 €, soit environ 10 € par mois.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la mise en place de l'application.

9/ Commission Travaux

La commission s'est réunie cette semaine :

- Elle a visité le logement situé au-dessus de l'école. Les devis doivent être réactualisés. L'installation d'une cuisine ouverte est à étudier. L'aménagement intérieur reste en réflexion
- Photovoltaïque (SDF et Foyer) : les devis sont en attente et doivent faire l'objet d'une relance ; l'expertise charpente du foyer a été commandée à IPB
- École : les parents d'élèves demandent l'installation d'un abri côté cour. Il est également nécessaire de reboucher un trou dans le grillage côté portail et de vérifier les grilles attenantes.
- Divers :
 - o Le candélabre situé devant chez Madame DELMAS est pris dans la végétation.
 - o Au lotissement, la bouche d'égout située devant la propriété de Monsieur et Madame REBOULLEAU nécessite une réparation

10/ Fibre

La maison de Monsieur BRAID (562 côte des Albres) n'est pas desservie par la fibre.

11/ Proposition de plantation d'un arbre de mai

Madame Henry propose l'organisation d'un « arbre de mai » représentant les 11 membres du nouveau conseil municipal. Cette manifestation se veut avant tout un moment de convivialité et de rassemblement destiné à réunir l'ensemble de la population, indépendamment des sensibilités de chacun. L'événement serait pris en charge par les conseillers municipaux.

Monsieur Nicolas perçoit cette initiative comme la célébration d'une victoire électorale et indique qu'il ne partage pas cette démarche. Il fait savoir qu'il ne souhaite pas s'y associer. Afin de préserver le caractère fédérateur recherché et compte tenu du risque d'interprétations divergentes de cet événement, cette manifestation, qui n'avait de sens que dans une démarche partagée par l'ensemble des membres du conseil municipal, ne sera pas organisée.

12/ Salle des fêtes

Madame BOUDOU souhaite savoir si la mise en place d'un état des lieux pour la salle des fêtes est toujours d'actualité. Mme le maire confirme que cette démarche est maintenue et précise que le sujet sera étudié par la commission Vie associative.

Fin de séance